

Formulaire de demande de dérogation ou d'exemption pour examen par la CRS NAMO

la partie grisée est à remplir par l'armateur ou son mandant, la partie bleue par l'ISN en charge de l'instruction.

Grille d'analyse de demande de dérogation ou d'exemption pour le navire « XXXXX » immatriculé		Référence demande n°
Raison de la demande de dérogation : (impossibilité technique, réglementations inadaptées au navire...)	Références réglementaires :	
	Extrait du texte auquel on déroge :	
	Objectif du texte (1) :	
Demande de dérogation formulée par l'armateur ou son mandataire, mesures compensatoires proposées (2) :		
Analyse de la demande de l'armateur et des mesures compensatoires proposée (3) :		Gravité du risque (4) :
Proposition d'avis (5) :		

(1) : indiquer si possible, les risque identifiés correspondant aux textes auxquels il est prévu de déroger

(2) : Mesures compensatoires proposées (obligatoire)

- Justification précise de la demande de dérogation (pourquoi la réglementation ne peut-elle être appliquée ?)
- Justification précise de la pertinence des mesures compensatoires (en quoi permettent-elles de parer le risque visé par la réglementation ? pourquoi sont-elles acceptables? Conditions d'exploitation, analyse de risque, autres mesures...)

(3) : analyse par l'instructeur de la demande du mandant :

- Raison de la demande de dérogation, quel est le problème si on applique la réglementation ?
- Pertinence des mesures compensatoires proposées, impact sur les conditions d'exploitations, pourquoi pourraient-elles être acceptée ?
- Conséquences d'un éventuel avis favorable sur le risque ? Subsiste-t-il un risque résiduel ?
- Dérogation déjà acceptée sur d'autres navires dans des conditions d'exploitation équivalentes ?
- Sensibilité du dossier (y compris technique, innovation, économique...)

(4) : échelle de 1 à 4 (1 :Nul/très faible 2 : Faible 3 : Moyen 4 :Fort/Elevé) concernant la gravité et les conséquences éventuelles.

(5) proposition d'avis favorable ou défavorable sur la dérogation après analyse des risques, des mesures compensatoires proposées et des risques résiduels acceptables ou non.